

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Le montant de la taxe est calculé en fonction de chaque tranche de 100 \$ de la valeur de votre immeuble.

TAUX DE TAXATION FONCIÈRE

	Taux 2023	Taux 2024	Diminution
Taux de base (immeubles résidentiels et agricoles)	0,7766	0,5044	-35,05 %
Terrains vagues desservis	1,0096	0,9086	-10 %
Immeubles 6 logements et plus	0,7766	0,6135	-21 %
Immeubles non résidentiels commercial de 1 500 000 \$ et moins (500 000 \$ et moins en 2023)	1,0096	0,9086	-10 %
Immeubles non résidentiels commercial de 1 500 000 \$ et plus (500 000 \$ et plus en 2023)	1,3202	1,3994	+6 %
Immeubles industriels de 1 000 000 \$ et moins (500 000 \$ et moins en 2023)	1,0096	0,8000	-21 %
Immeubles industriels de 1 000 000 \$ et plus (500 000 \$ et plus en 2023)	1,3202	1,2000	-9 %
Autre taxe foncière générale (service de la dette) – toute catégorie d'immeubles imposables	0,1057	0,0889	-15,90 %